

Classes à Horaires Aménagés Musique CE2 – CM1 – CM2

2012 - 2013

Conservatoire à Rayonnement Régional
22, rue de la Belle-Feuille
92100 Boulogne-Billancourt
Tél. : 01 41 31 83 22
www.bb-cnr.com

École Billancourt
174/178, rue de Billancourt
92100 Boulogne-Billancourt
Tel. : 01 55 18 56 06

À QUI S'ADRESSENT LES CLASSES À HORAIRES AMÉNAGÉS MUSIQUE?

Les classes à Horaires Aménagés Musique ont été créées pour permettre à des élèves de suivre conjointement un enseignement général et un enseignement musical.

Pour s'y trouver à l'aise, l'élève doit manifester une forte motivation pour la musique. En second lieu, son niveau d'enseignement général devra être comparable à celui d'un enfant qui fréquente une classe traditionnelle de même niveau.

Par ailleurs, une bonne autonomie de l'enfant est souhaitable, ainsi qu'un intérêt de la famille pour son travail : l'entraînement d'un musicien étant quotidien, il faut encourager l'enfant, surtout lorsqu'il débute.

MODALITÉS D'INSCRIPTION ET SCOLARITÉ

► Modalités d'inscription

Retirer un dossier d'inscription à l'école Billancourt à partir du 15 mars 2012 à 19h.

Faire remplir le volet « *Maîtrise du socle commun* » par l'enseignant.

► Admission

Entretien de motivation avec l'élève. Rencontre avec les professeurs des instruments choisis pour évaluer l'aptitude des élèves (position, oreille musicale, concentration, rythme...).

Une commission se réunira pour examiner les candidatures et la concordance des avis dans le domaine artistique et scolaire. L'avis définitif sera prononcé par l'Inspecteur d'Académie au vu des places disponibles dans la classe demandée.

► Enseignement

• Enseignement général à l'école

Les programmes et la progression sont les mêmes que pour les autres classes de même niveau, conformément aux programmes de l'Éducation nationale.

• Enseignement musical

Dispensé à l'école et au Conservatoire,

Classe de CE2 Horaires hebdomadaires	• Formation musicale	2 cours de 45'
	• Atelier vocal (classe entière).....	1 cours de 1h
	• Cours d'instrument (cours individuel).....	1 cours de 30'
	(cours collectif).....	1 cours de 1h
	• Initiation au clavier..... (groupe de 3 ou 4 élèves à l'exception des pianistes)	1 cours de 30'

Classe de CM1, CM2 Horaires hebdomadaires	• Formation musicale	2 cours de 45'
	(en 1/2 groupe) :	
	• Cours d'instrument (cours individuel).....	1 cours de 30'
	(cours collectif).....	1 cours de 1h
	• Pratiques collectives vocale.....	1 cours de 1h
orchestrale	1 cours de 1h	

L'achat des manuels et des fournitures nécessaires est à la charge des familles, ainsi que l'acquisition ou la location de l'instrument.

► Évaluations

Les élèves seront évalués au même titre que les élèves du cursus traditionnel (instrument et formation musicale).

A l'issue de ces évaluations, une décision de changement d'orientation peut être prise par le conseil de cycle de l'école auquel participent les professeurs du Conservatoire en charge de ces élèves.

► Débouchés

A l'issue des classes élémentaires à horaires aménagés, il est possible :

- de poursuivre ses études en classes à horaires aménagés au collège après avis favorable de la commission (circulaires 2002-165 du 02/08/02 et 2007-020 du 16/01/2007) si l'entrée en 6^e est bien sûr acquise sur le plan scolaire et sous réserve de places disponibles.
- soit d'entrer au Conservatoire dans les classes à horaires traditionnels (modalités d'entrée définies par le règlement du Conservatoire), en fréquentant par ailleurs le collège de son choix.

DATES À RETENIR

Réunion d'information	Jeudi 15 mars 2012 à 19h à l'école Billancourt
Entretien de motivation, évaluation des aptitudes musicales	Mardi 10 et jeudi 12 avril 2012 au Conservatoire
Date limite de retour des dossiers d'inscription	Vendredi 23 mars 2012 à 17h à l'école Billancourt